

Résumé de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en droit

Programme de baccalauréat en droit, Faculté de droit

Mars 2017

Description sommaire du programme

Le programme de baccalauréat en droit compte cinq cheminements. Il importe de noter que ces cinq cheminements comportent 93 crédits d'activités pédagogiques communes en droit. De ce fait, le programme donne accès à l'École du Barreau et permet aux étudiants de s'inscrire à la Maîtrise en droit notarial.

Selon la fiche signalétique, le programme de baccalauréat en droit menant au grade de Bachelière ou bachelier en droit (LL.B.) poursuit quatre objectifs généraux qui sont de permettre à l'étudiante ou l'étudiant :

1. d'accentuer son autonomie en lui permettant d'assumer progressivement sa formation;
2. d'acquérir les principes fondamentaux et les concepts de notre système juridique ainsi que toutes les connaissances qui lui sont nécessaires pour bien comprendre le droit qui nous régit, et ce, dans une perspective lui permettant d'en mesurer la relation avec la réalité sociale;
3. d'acquérir la méthode et les habiletés inhérentes à la discipline juridique tout en lui permettant de s'initier graduellement aux habiletés propres à la pratique du droit;
4. de prendre conscience des qualités qui doivent caractériser le comportement du juriste, ainsi que des responsabilités qui lui incombent.

En plus de ces objectifs généraux, chaque cheminement vise des objectifs spécifiques.

Cheminement général

Le cheminement général du baccalauréat en droit est le plus fréquenté des cheminements. Comme pour l'ensemble du programme, le régime d'inscription est à temps plein uniquement. Ce cheminement permet une souplesse dans le choix des activités pédagogiques et des implications hors cursus. Il se déroule sur 3 années en 6

sessions. Il est le cœur du programme, il en compose la plus grande partie. Le graphique ci-dessous démontre la répartition des étudiants selon les cheminements.

Cheminement coopératif

Le baccalauréat en droit avec régime coopératif comporte exactement le même parcours que le baccalauréat général auquel s'ajoutent trois stages coopératifs. Il se déroule sur 3 années en 9 sessions consécutives. Les stages se tiennent à la 4^e, la 6^e et la 8^e session. Depuis les cinq dernières années, ce cheminement accueille 35 étudiants en moyenne par année. Comme tous les cheminements, il comporte 93 crédits d'activités pédagogiques en droit.

Cheminement avec Maîtrise en administration des affaires (MBA)

Le Bac-Maîtrise intégré en droit-MBA combine le baccalauréat en droit et la Maîtrise en administration des affaires en plus de trois stages coopératifs. Il se déroule sur 4 années en 12 sessions. Des trois stages réalisés, le dernier d'entre eux doit être obligatoirement en administration des affaires. Ce cheminement comporte 93 crédits d'activités pédagogiques en droit.

Cheminement avec diplôme de 2^e cycle en Common Law et droit transnational (JD)

Le cheminement en *common law* et droit transnational (*Juris Doctor*) (« JD ») permet de combiner le baccalauréat général en droit et le diplôme de 2^e cycle en *common law* et droit transnational qui s'offre durant deux sessions d'été. Le diplôme de 2^e cycle propose l'apprentissage de la *common law* de droit privé qui donne accès à tous les barreaux canadiens et à celui de l'État de New York. L'étude du droit transnational permet d'acquérir des connaissances et des habiletés utiles à une carrière juridique internationale. Les candidats qui s'inscrivent à ce cheminement dès le début de leur formation s'assurent une place au diplôme de 2^e cycle en *common law* et droit transnational pourvu qu'ils maintiennent une moyenne de 2,7/4,3. L'étudiant suit le parcours du baccalauréat en droit général durant les sessions d'automne et d'hiver et le diplôme de 2^e cycle en *common law* et droit transnational est complété lors de deux trimestres d'été. L'étudiant peut ainsi compléter sa formation en 3 ans s'échelonnant sur 8 sessions.

Les étudiants du baccalauréat¹ qui n'auraient pas choisi ce cheminement peuvent toujours soumettre une demande d'admission au cours de leur 2^e année puisque le diplôme de 2^e cycle en *common law* et droit transnational est un programme de 2^e cycle en propre.

Le programme est conçu de manière à ce que l'étudiant en droit qui le désire puisse terminer son baccalauréat et son diplôme de 2^e cycle au terme de la session d'été de sa troisième année : 2 trimestres d'été consécutifs sont nécessaires pour couvrir la formation requise. La combinaison du baccalauréat en droit général et la formation offerte dans le cadre du programme de 2^e cycle en *common law* et droit transnational permettent l'émission du *Juris Doctor*.

Cheminement en droit et sciences de la vie (DSV)

Le bac-maîtrise intégré en droit et sciences de la vie (DSV) combine le baccalauréat en droit et une Maîtrise de type cours en biologie. Il se déroule sur 4 années s'échelonnant sur 10 sessions (ou 9 s'il n'y a pas de stage). Le régime d'inscription, comme pour le cheminement général du baccalauréat en droit, ne peut être qu'à temps plein et le régime des études peut être régulier ou coopératif. Il n'y a qu'un seul stage au régime coopératif lequel se déroule à l'été lors de la 8^e session. Le cheminement DSV comporte 93 crédits d'activités pédagogiques en droit. Ce cheminement donne accès aux professions juridiques du Québec au même titre que les autres cheminements du programme. L'étudiant s'inscrit au cheminement de type cours en sciences de la vie et droit de la Maîtrise en biologie à partir de la 3^e session après avoir obtenu un minimum de 30 crédits de 1^{er} cycle. La Maîtrise compte 45 crédits, dont 6 crédits d'essai. Le diplôme de Maîtrise accorde le grade de Maître en sciences de la vie et droit (M.S.V.D) lorsqu'il y a dépôt de l'essai. Si ce dernier n'est pas déposé, la Faculté des sciences octroie un diplôme de 2^e cycle en sciences de la vie et droit.

Membres du comité d'évaluation de programme

Le comité d'évaluation périodique (CEP) du baccalauréat en droit est constitué conformément à la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (2001). Il a été constitué et approuvé par le Conseil de la Faculté le 30 octobre 2012. En juillet 2015, un

¹ Il est également possible pour un étudiant inscrit auprès d'une autre université en droit civil québécois de soumettre une demande d'admission au programme de Diplôme de 2e cycle en *common law* et droit transnational (JD).

changement au vice-décanat à l'enseignement a permis d'accueillir une nouvelle vice-doyenne au sein du comité.

Tableau 1 : Composition du CEP (ordre alphabétique)

Stéphane Bernatchez	Professeur
Patrick Doucet	Doyen de la Faculté de génie, membre externe au programme
Cédrik Gignac	Étudiant dans le programme (cheminement Droit-MBA)
Luc Grenon	Professeur, président du CEP
Robert P. Kouri	Professeur
Charles Michaud	Avocat et chargé de cours
Arthur Oulaï	Vice-doyen à l'enseignement de la Faculté de droit (jusqu'en juin 2015), professeur
Marie-Pierre Robert	Vice-doyenne à l'enseignement de la Faculté de droit (depuis juillet 2015), professeure
Édith Vézina	Professeure

Calendrier des travaux

Le CEP a tenu plusieurs rencontres durant le processus d'évaluation. Le tableau qui suit présente le calendrier des travaux du Comité.

Tableau 2 : Calendrier de travail du CEP (les zones ombrées indiquent les travaux qui ont déjà eu lieu)

Date des travaux	Sujet traité
Mars 2013- Février 2014	Phase préparatoire
28 novembre 2013	Accueil, planification des travaux et présentation par le SEPP du
20 février 2014	Retour sur le processus d'évaluation périodique Examen qualité/pertinence
20 mars 2014	Examen qualité/pertinence
27 mars 2014	Examen qualité/pertinence
10 avril 2014	Examen qualité/pertinence du cheminement DSV
15 mai 2014	Examen qualité/pertinence du cheminement DSV (suite) Examen qualité/pertinence
19 juin 2014	Examen des questions facultaires 1 et 2
3 février 2015	Examen qualité/pertinence
Du 18 février au 24 mars	Consultations des équipes pédagogiques
25 février 2015	Examen qualité/pertinence <ul style="list-style-type: none"> ➤ Discussion des éléments du rapport non discutés ➤ Commentaires/corrections du rapport
17 mars 2015	Examen qualité/pertinence <ul style="list-style-type: none"> ➤ Discussion des éléments du rapport non discutés ➤ Commentaires/corrections du rapport

Date des travaux	Sujet traité
31 mars 2015	Système de normalisation des résultats (question facultaire)
17 avril 2015	Examen qualité/pertinence <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prise en compte des résultats obtenus des équipes pédagogiques ➤ Préparation du travail collaboratif du cheminement DSV
8 mai 2015	Travail collaboratif pour le cheminement DSV (1/2 journée)
19 juin 2015	Travail collaboratif pour l'ensemble du corps enseignant du programme, le CEP et la direction facultaire --- 1 journée complète
19 août 2015	Synthèse des séances de travail collaboratif, établir un projet de
9 septembre 2015	Projet de recommandations (suite)
21 octobre 2015	Suite du travail collaboratif avec les professeurs (sur
Octobre –décembre 2015	Finalisation du rapport et identification des experts externes
Janvier 2016	Dépôt du rapport à la direction facultaire, à l'Assemblée des
Février 2015	Planification et organisation de la visite des experts externes
Mars 2016	Visite des experts externes (2 jours)
Mars 2016	Dernières étapes pour le CEP : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rédaction d'un addenda en réponse au rapport des évaluateurs externes ➤ Élaboration d'un plan de mise en œuvre des recommandations soumis à la direction facultaire pour approbation (elle est responsable de l'application de ce plan) ➤ Production d'un résumé de l'évaluation périodique du programme
Avril 2016	Dépôt final du rapport pour les étapes institutionnelles (CCE, CE,
Réalisation des recommandations	

Le travail du comité d'évaluation périodique s'étendra donc sur une période d'environ 3 ans (en incluant la phase préparatoire), ce qui s'explique en partie par le fait que la période de collecte de données a été longue. Cette période aurait été beaucoup plus courte si la Faculté disposait de mécanisme d'évaluation continue, que ce soit par sondages auprès des diplômés, rôle accru des comités de programmes ou autre. Dans cette logique, le comité recommandera de mettre en place de tels mécanismes afin de faciliter les évaluations périodiques futures.

[Le rapport final d'évaluation \(février 2016\)](#)

Le processus de l'évaluation périodique du programme baccalauréat en droit se termine par l'élaboration d'un rapport final d'auto-évaluation, d'un addenda pour donner suite à la visite des experts et d'un plan de mise en oeuvre des recommandations.

Ainsi, compte tenu de toutes les données recueillies dans le cadre de l'évaluation périodique et de l'analyse qui en a été faite dans les sections précédentes, le comité recommande :

PARTIE I : RECOMMANDATION RELATIVE AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME

Recommandation 1

Constituer un comité dont le mandat sera d'actualiser les objectifs du programme à la lumière des travaux du comité d'évaluation périodique et d'analyser dans quelle mesure le baccalauréat en droit respecte les finalités institutionnelles de formation.

PARTIE 2 : RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Recommandation 2

Ajouter, à la première session du programme, une activité pédagogique obligatoire d'introduction au droit portant sur les sources et la formation du système juridique canadien.

Recommandation 3

Mettre en place, le plus tôt possible dans la formation, une activité pédagogique obligatoire basée sur les modes de prévention et règlement des différends.

Recommandation 4

Améliorer les habiletés de recherche et de rédaction des étudiants en:

- restructurant et en accordant une reconnaissance accrue aux activités de recherche et de communication actuelles, en première et deuxième année;
- favorisant l'ajout de travaux de recherche et de rédaction obligatoires dans le cadre des activités pédagogiques existantes ou en instaurant une nouvelle activité pédagogique obligatoire; et
- favorisant l'ajout d'activités d'intégration des connaissances et des habiletés dans le cadre des activités pédagogiques existantes ou en

instaurant une nouvelle activité pédagogique d'intégration des connaissances et des habiletés.

Recommandation 5

Constituer un comité dont le mandat sera de revoir la structure du baccalauréat. Ce comité devra, entre autres, considérer la possibilité de :

- bonifier l'offre de cours optionnels;
- revoir la séquence des cours obligatoires et optionnels.

Recommandation 6

Augmenter le nombre de crédits du programme selon ce qui est nécessaire afin de mettre en œuvre les recommandations 2 à 5.

PARTIE 3 : RECOMMANDATIONS RELATIVES AU CHEMINEMENT EN SCIENCES DE LA VIE

Recommandation 7

Pour le cheminement en sciences de la vie, remplacer la maîtrise en biologie par une maîtrise en droit.

Recommandation 8

Que l'interdisciplinarité soit au cœur même de la formation offerte dans le cheminement DSV. Pour ce faire :

- a) modifier en conséquence l'objectif spécifique du cheminement; et
- b) revoir la structure du programme et identifier les stratégies pédagogiques optimales.

Recommandation 9

Constituer un comité d'experts afin d'identifier les débouchés sur le marché de l'emploi dans le domaine du droit et des sciences et de proposer des activités pédagogiques en conséquence.

PARTIE 4 : AUTRES RECOMMANDATIONS

Recommandation 10

Adopter une politique facultaire sur la promotion de la qualité de l'enseignement.

Recommandation 11

Revoir et uniformiser les pratiques relatives à l'évaluation et la valorisation de la qualité du français écrit.

Recommandation 12

Instaurer une stratégie globale d'évaluation continue et ce, dans tous les cheminement du baccalauréat.

Recommandation 13

Modifier les modalités de notation et d'évaluation :

- À court terme, modifier la grille de notation à la hausse afin que les résultats reflètent davantage les aptitudes des étudiants;
- Revoir les modes de notation,
- Développer des stratégies pour favoriser des modalités d'évaluation des apprentissages valides, variés et adaptés.

La visite des experts (avril 2016)

Dans le cadre de l'évaluation périodique du baccalauréat en droit, la visite des experts externes a eu lieu les 28 et 29 avril 2016. Les deux experts qui ont accepté de participer à l'exercice sont Sylvio Normand, professeur titulaire et ancien doyen de la faculté de droit de l'Université Laval, ainsi que François Roch, professeur au département de sciences juridiques de l'UQAM et ancien directeur du baccalauréat en relations internationales et droit international. Après avoir analysé le rapport d'autoévaluation en détails, les experts ont rencontré la direction facultaire, le CEP, plusieurs enseignants et plusieurs étudiants. Ils ont ensuite chacun remis un rapport.

D'emblée, le CEP constate que l'ensemble des commentaires et suggestions des experts s'inscrivent parfaitement avec les préoccupations et recommandations formulées dans le rapport d'autoévaluation. Mieux encore, la grande majorité des suggestions des experts reprennent les recommandations du comité, souvent en les complétant ou en les bonifiant. Le CEP est donc en accord avec les suggestions exprimées par les experts. Sans impliquer l'ajout de recommandations supplémentaires au rapport d'autoévaluation, ces suggestions sont susceptibles d'aider, de façon significative, la mise en œuvre des recommandations identifiées dans le rapport d'autoévaluation.

Les décisions institutionnelles

Le rapport final, le plan de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté de droit lors de sa séance du 28 octobre 2016.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études (CCE), chargé des dossiers d'évaluation périodique, en mars 2017. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ce programme respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université.

Le rapport synthèse de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en droit ainsi que le plan de mise en œuvre des recommandations ont été soumis au conseil des études (CE) lors de sa séance du 26 avril 2017.

Lors de sa réunion du 10 mai 2017, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire (CU) a approuvé le plan de mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en droit.

Le Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes